

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ**

DATE : 03/05/2022

REFERENCE : [CORRUSS] MARS N°2022-18

OBJET : HEPATITES PEDIATRIQUES D'ORIGINE INCONNUE

Pour action

☐ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☒ DGOS

☒ ARS

☐ SpF

☐ DGCS

☐ ARS de Zone

☐ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

Le Royaume-Uni a notifié à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) le 5 avril 2022 une augmentation des cas pédiatriques d'hépatite aiguë d'origine inconnue. Au 28 avril, 166 cas d'hépatite aiguë d'étiologie inconnue chez des enfants âgés de 1 mois à 16 ans ont été signalés dans 12 pays européens (55 cas) et au Royaume-Uni (111 cas) et sont en cours d'investigation afin de rechercher une origine infectieuse, toxicologique ou environnementale.

Dès la réception du signal, Santé publique France a sollicité son réseau de partenaires (pédiatres du Groupe francophone de réanimation et d'urgences pédiatriques, Société Française de Pédiatrie, Société Française d'hépatologie, Centres nationaux de référence -CNR- des hépatites B/C/Delta, A/E, virus des gastroentérites et virus des infections respiratoires) afin de détecter toute augmentation inhabituelle de cas pédiatriques d'hépatite aiguë d'origine inconnue.

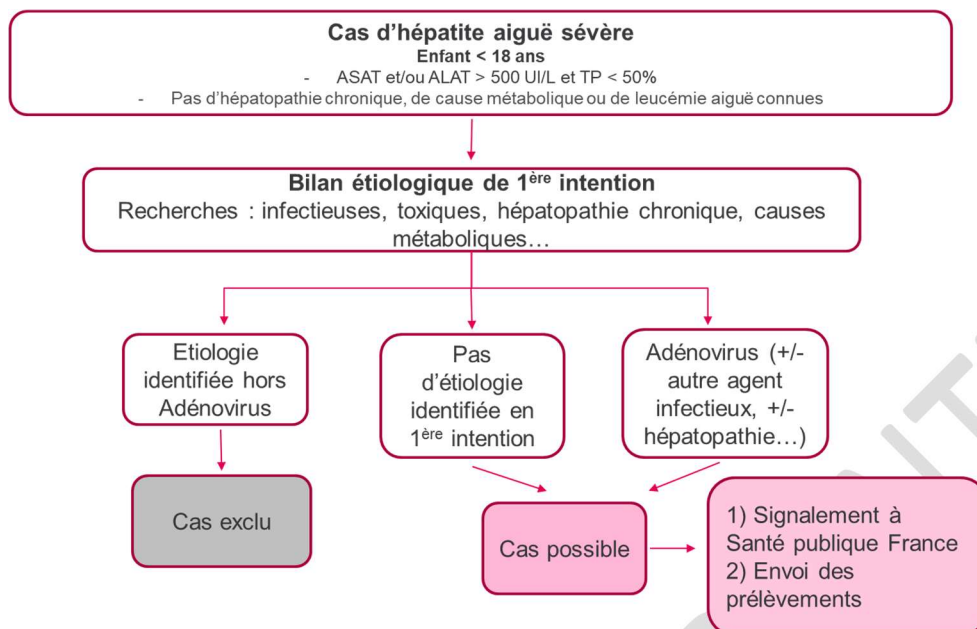
Deux cas ont été signalés et sont en cours d'investigation par les équipes médicales, en lien avec Santé publique France. Les cas d'hépatite aiguë d'étiologie indéterminée chez l'enfant ne sont pas rares. La survenue de ces deux cas n'est pas inattendue et ne témoigne pas, à ce stade, d'un excès de cas en France.

Enfin, les CAPTV sollicités par l'ANSES n'ont pas eu connaissance de cas en lien avec cette alerte. L'Agence de biomédecine n'a quant à elle pas enregistré de demande d'inscription pédiatrique en urgence sur la liste nationale d'attente pour greffe hépatique.

Même si à date il n'y a pas de signal détecté en France, il est nécessaire de **structurer le circuit de signalement des cas et d'investigation pour les cas possibles**.

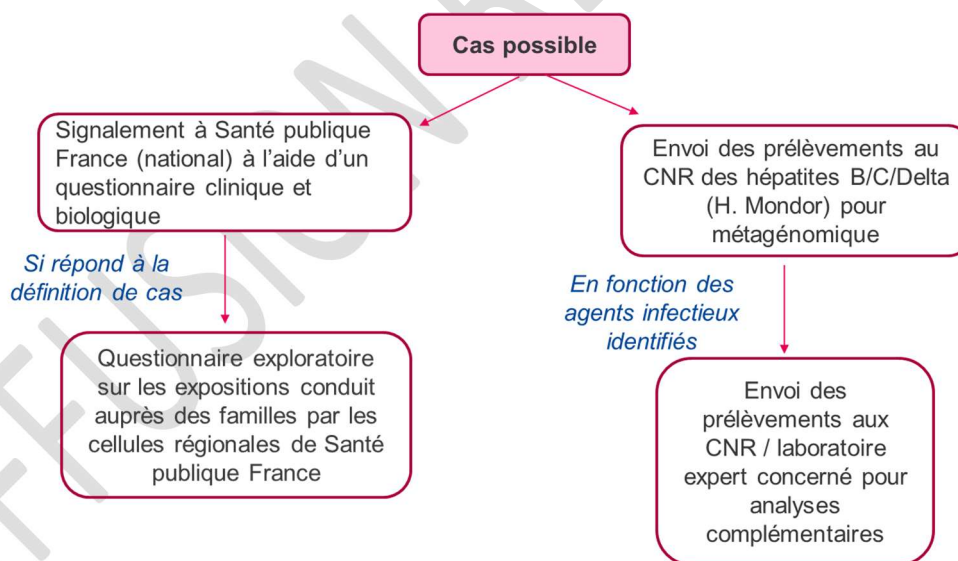
A cet effet, Santé publique France a proposé une **définition de cas possible** : <https://www.santepubliquefrance.fr/media/files/01-maladies-et-traumatismes/hepatites-virales/hepatite-aigue-pediatrique/definition-de-cas>.

Une **conduite à tenir pour classer les cas** a également été définie en collaboration avec les hépato-pédiatres, dont voici le résumé :



Les cas possibles seront détectés principalement dans les services de réanimation pédiatrique et les centres de transplantation hépatique pédiatrique, qui devront assurer le signalement des cas possibles directement à Santé publique France au niveau national dans cette première phase exploratoire¹².

Enfin, un **circuit de prélèvement** a été défini en collaboration avec les trois CNR impliqués (CNR des hépatites B/C/Delta, CNR virus entériques, CNR infections respiratoires) et le laboratoire de virologie de Saint-Louis portant une expertise sur les infections à adénovirus, pour définir les investigations biologiques à mener autour des cas possibles :



L'ensemble de la conduite à tenir est précisé sur le site de SpF accessible au lien suivant <https://www.santepubliquefrance.fr/media/files/01-maladies-et-traumatismes/hepatites-virales/hepatite-aigue-pediatrique/conduite-a-tenir>.

Nous vous remercions pour le **signalement des cas possibles que vous identifieriez** et pour votre mobilisation. Nous vous tiendrons informés en cas d'évolution de la conduite à tenir.

Pr. Jérôme SALOMON
Directeur Général de la Santé

Signé

¹ Le signalement se fait en ligne, au lien suivant : <https://bluefiles.orange-business.com/spf/signal-hepatite>

² Le signalement doit utiliser le questionnaire d'investigation des cas créé par SpF : <https://www.santepubliquefrance.fr/media/files/01-maladies-et-traumatismes/hepatites-virales/hepatite-aigue-pediatrique/questionnaire-clinicien>